

# Enquête publique

25 février / 31 mars

## Un pôle de valorisation ?

Le futur pôle de valorisation, prévu sur le site de Batz-Arkondo, permettra de recycler les métaux, les emballages plastiques, les cartons et les journaux-magazines grâce à un centre de tri des collectes sélectives.

Ce pôle produira également de l'énergie et du compost à partir de nos ordures ménagères, grâce à une unité de prétraitement par tri-méthanisation-compostage.

Aux côtés de ces deux bâtiments techniques, un espace dédié à la sensibilisation à l'environnement et les locaux administratifs du Syndicat seront implantés.

## Une enquête publique ?

Le Syndicat Bil Ta Garbi sollicite auprès du Préfet que ce projet de pôle de valorisation de l'agglomération bayonnaise soit déclaré d'utilité publique. Une telle déclaration permettra au Syndicat d'acquérir les terrains nécessaires à cette installation.

Cette demande de déclaration d'utilité publique est soumise à l'avis du public, dans le cadre réglementé et officiel d'une enquête publique.

***Vous vous posez des questions, vous avez un avis à donner, vous souhaitez en savoir plus sur ce projet, participez à l'enquête publique...***



## Des permanences ouvertes à tous en Mairie de Bayonne

**En mairie de Bayonne, un commissaire enquêteur tiendra des permanences selon le calendrier suivant :**

- **Jeudi 25 février** : de 9h à 12h
- **Mercredi 17 mars** : de 14h à 17h
- **Vendredi 5 mars** : de 14h à 17h
- **Vendredi 26 mars** : de 9h à 12h
- **Mercredi 10 mars** : de 9h à 12h
- **Mercredi 31 mars** : de 14h à 17h

## Un dossier accessible aux heures d'ouverture de la Mairie

Hors de ces permanences, un registre est à votre disposition en Mairie de Bayonne, aux heures d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Hôtel de Ville, avenue du Maréchal Leclerc à Bayonne

## Une enquête publique pour 3 procédures

**L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet**

- visant principalement à informer les citoyens, cette procédure permet de statuer sur le caractère d'utilité publique du projet et de vérifier que son élaboration a été faite en toute connaissance de cause.

**La mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Bayonne**

- adaptant le document d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet, le dossier analyse l'incidence du projet sur le document communal d'urbanisme et les incidences potentielles de la mise en compatibilité du PLU sur l'environnement.

**L'enquête parcellaire**

- s'adressant aux personnes, privées ou morales, concernées par le projet, en tant que propriétaire, locataire, usufruitier..., cette procédure est destinée à leur préciser les biens que le maître d'ouvrage doit acquérir.

## Une seconde enquête publique en fin d'année 2010

La déclaration d'utilité publique, objet de la présente enquête devra être complétée par une autorisation d'exploiter. C'est pourquoi ce projet de pôle fera l'objet d'une seconde enquête publique en fin d'année 2010. En effet, le futur constructeur du pôle n'étant pas désigné, toutes les mesures techniques de préservation du cadre de vie des riverains ne sont pas encore précisées, elles le seront dans le cadre du dossier de demande d'autorisation. Les attentes spécifiques et questions légitimes des habitants sur ces mesures de préservation ne trouveront pas toutes réponses dans le présent dossier de demande d'utilité publique, mais seront définies dans le dossier de demande d'autorisation.